

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 24

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Bruno COMTE, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gille MONTI, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Clément RAVAUD donne procuration Fabien DOUCET en date du 22 juin 2023

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 21 juin 2023

Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 23 juin 2023

Claire MARCHAND donne procuration à Bruno COMTE en date du 23 juin 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Jean DARDENNE en date du 26 juin 2023

Christian DESMOULIN donne procuration à Valérie MILLON en date du 27 juin 2023

Laurent CHASSAT a donné procuration à Jean-Pierre GAUGIRAN en date du 26 juin 2023

Laurence PIPERS a donné procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 26 juin 2023

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Stéphanie PANTEIX

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AS PANAZOL football

Délibération 2023 – 46

En obtenant une huitième victoire consécutive (4-2) sur le terrain de Saint-Médard-d'Eyrans, l'AS Panazol Football termine champion du groupe B de Régional 1 de Nouvelle-Aquitaine et s'offre ainsi une accession historique pour la Ville en Nationale 3.

Dans ce contexte, la Ville de Panazol entend affirmer son soutien auprès du club et souhaite l'accompagner dans son évolution en championnat national de football de Nationale 3, où il sera le seul représentant de l'ex-région Limousin.

À ce titre, afin de participer au rayonnement du club et contribuer aux charges inhérentes à cette évolution, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la note de synthèse relative à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT les résultats de compétition de l'AS Panazol Football au cours de la saison sportive 2022/2023 ;

CONSIDÉRANT la montée en championnat national de football de Nationale 3 de l'AS Panazol Football ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de soutenir le secteur associatif et son engagement en faveur de la pratique sportive sur le territoire,

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'AS Panazol Football ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 28 juin 2023

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 04/07/2023

Publié ou notifié

05/07/2023

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB46** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **28/06/2023**
Objet : **Attribution de subvention exceptionnelle à l'ASP FOOTBALL**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **04/07/2023** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **Délibération 46 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASP Panazol football .pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20230628-DELIB46-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **04/07/2023**